

SPMI: enquête sur la santé du personnel

Quand le travail rend malade

Le 18 février dernier, le Service de santé du personnel de l'Etat a présenté aux collaborateurs-trices du Service de protection des mineurs (SPMI) les résultats de l'enquête sur la santé du personnel. Un rapport très attendu. Pour un constat accablant.

Le moins bon résultat des enquêtes santé menées à ce jour au sein de l'administration cantonale, voilà le triste record dont peut aujourd'hui se targuer le SPMI. Une perception de la santé nettement moins bonne que dans les autres services étudiés, et 34,6% du personnel qui *"aurait intérêt à s'approcher de professionnels de la santé dans le but d'un diagnostic pour une prise en charge adéquate"*. Les causes? Surcharge de travail, urgence perpétuelle, exigences très élevées avec peu d'autonomie dans la méthode et l'exécution des tâches, climat de travail caractérisé par une violence tant externe que, même si dans une moindre mesure, interne. On croirait lire un tract syndical!

C'est que le malaise ne date pas d'hier. On ne compte plus les résolutions d'assemblées générales, les prises de position, les pétitions et mouvements d'humeur du personnel pour dénoncer, depuis plus de trois ans, les conditions de travail déplorables dans lesquelles, tant bien que mal, le personnel doit délivrer des prestations où l'erreur n'est plus permise. A grands cris, le personnel, avec l'appui du SIT et du SSP, a exigé et obtenu que cette enquête soit menée.

Aujourd'hui, les résultats sont là. Accablants. Le personnel,

réuni en assemblée générale le 23 mars, en a pris acte. Avec satisfaction, car sa souffrance est enfin reconnue, mais sans joie, car il n'y a aucune raison de se réjouir de la situation. L'assemblée a ainsi adopté une résolution, adressée au Chef du département concerné, le DIP, exigeant que des mesures soient prises sans délai. Car, ne l'oublions pas, c'est une obligation de l'employeur de veiller à l'intégrité psychique et physique de ses collaborateurs-trices dans l'exercice de leurs tâches professionnelles. Une protection qui aujourd'hui, à l'évidence, fait défaut, et dont la ligne hiérarchique, jusqu'au département, porte une part de responsabilité.

Au premier rang des revendications du personnel, l'octroi d'effectifs suffisants. L'enquête sur la santé du personnel a en effet mis en évidence un important problème de surcharge de travail. Aujourd'hui, le personnel ne peut plus se satisfaire de la promesse d'une, certes nécessaire, meilleure redistribution des rôles des multiples acteurs institutionnels encadrant les mineurs potentiellement en danger. Et encore moins accepter les appels irresponsables à la *"punition collective"* de la part d'un éminent responsable d'un parti majoritaire pour mettre au pas de pré-

tendus post-soixante-huitards qui séviraient au SPMI. Ce service doit avoir les moyens, sans plus tarder, de remplir la mission de protection qui est la sienne. Toujours sur le plan de la charge de travail, les heures supplémentaires doivent être reconnues. Ce n'est bien sûr pas un but en soi, mais il est plus qu'urgent de mettre fin à l'hypocrisie d'un "choix" entre soit rentrer chez soi après les huit heures journalières exécutées, avec le sentiment du devoir non accompli et la quasi certitude de devoir porter le chapeau en cas de "pépin", soit rester au travail, en ne déclarant pas ses heures supplémentaires et en s'épuisant à la tâche, ou alors en les déclarant, au prix de se voir reprocher de *"travailler moins vite que les autres"*.

Cependant, tout ne se résume pas à une question de postes. Le personnel revendique également que soit revue l'organisation du travail, la structure du service, ses missions et son fonctionnement. Il ne s'agit pas d'un refus de rendre des comptes à la hiérarchie, mais de la nécessité de travailler avec elle autrement que dans une communication verticale et à sens unique, dans la reconnaissance et l'échange des compétences de chacun-e.

Un vaste chantier, qui ne sera pas sans coût. Mais c'est le prix à payer pour un employeur responsable de la santé de son personnel et de la qualité des prestations qu'il lui confie.

Davide De Filippo